



Divonne-les-Bains



LE GUIDE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

2023-2024

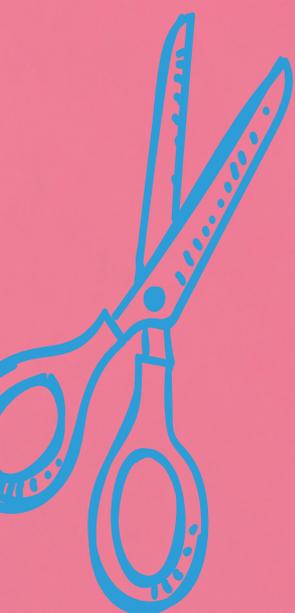


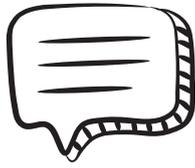


SOMMAIRE



- P. 04** LE CALENDRIER DES INSCRIPTIONS
- P. 05** LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES
LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE
- P. 06** LE PERSONNEL DANS LES ÉCOLES
- P. 07** LES ACTIONS DE LA VILLE DANS LES ÉCOLES
- P. 08** LE BUDGET
- P. 09** LA RESTAURATION SCOLAIRE
- P. 10** LE TEMPS MERIDIEN,
TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL
- P. 11** LES ACCUEILS DE LOISIRS
- P. 12** LE TEMPS PÉRISCOLAIRE, LES MERCREDIS
ET LES VACANCES SCOLAIRES
- P. 13** TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL
DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
- P. 14** LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ
- P. 15** VIE DE L'ENFANT ET EMPLOI DU TEMPS





MOT DES ÉLUS



Vincent Scattolin,
maire de Divonne-les-Bains

« Chères Divonnaises, chers Divonnais, chers parents,

Le lundi 4 septembre, plus de 1 200 élèves de maternelle et d'élémentaire retrouveront le chemin des écoles de Divonne-les-Bains à l'occasion de la rentrée 2023.

L'équipe municipale a toujours placé la scolarité au cœur de ses priorités politiques et budgétaires. L'été a permis de mener de nombreux travaux dans nos établissements pour toujours mieux accueillir les enfants et les enseignants. Nos écoles font partie des lieux incontournables pour verdier notre ville, favoriser les îlots de fraîcheur et la transition écologique vers des bâtiments plus vertueux et moins énergivores. Elles seront des sites prioritaires des audits énergétiques que nous allons lancer sous peu. Sur ce sujet, la cour de l'école maternelle d'Arbère va enfin connaître une cure de jouvence. Très attendue par les parents et les enseignants, elle va devenir un symbole de ce que les élus veulent faire des cours des écoles : des cours « oasis », véritables îlots de fraîcheur et tournés vers un plus grand respect de l'environnement. Les travaux devraient débuter cette année pour une livraison au printemps 2024 avant une phase de développement dans les autres établissements de la ville, au regard des contraintes budgétaires. Nous avons aussi profité du début de l'année 2023 pour développer de nombreuses activités lors du temps méridien, grâce aux concours de nos associations qui se sont investies pleinement dans notre programmation. Il ne s'agit plus maintenant de parler uniquement du temps de cantine mais d'un véritable temps « du midi » avec le repas bien entendu, la présence d'animateurs



Patricia Loth,
maire-adjointe déléguée aux affaires
scolaires, à la jeunesse et aux solidarités

et d'acteurs associatifs, pour développer des activités. L'objectif principal étant avant tout le bien-être de l'enfant. Cette année sera importante avec un nouveau marché public pour notre délégation de service public « petite enfance ».

Ce bien-être passe toujours par le « bien-manger ». Et là aussi, la qualité de notre restaurant scolaire est une fierté. Chaque jour, l'équipe dirigée par notre chef favorise les circuits courts, les producteurs locaux, les produits frais et de saison tout en menant une lutte permanente contre le gaspillage alimentaire. Cette année encore, nous allons accroître le pourcentage de produits fabriqués à proximité de chez nous. Le bien-manger, manger local est essentiel pour notre équipe.

 **Pour le bien-être
de nos enfants** 

Qu'il nous soit permis, à l'occasion de cette rentrée 2023, de saluer les équipes enseignantes et les directeurs (nouveaux et ceux déjà en poste), les Atsem, les personnels de cantine, animateurs des accueils de loisirs, les associations de parents d'élèves et les membres des différentes commissions investies sur le sujet et de les remercier pour leur travail et leur implication exceptionnels auprès des jeunes Divonnais. Plus que jamais, nous sommes à leurs côtés pour contribuer à la réussite de cette nouvelle année. »



LE CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Lundi
4 sept 2023

RENTRÉE DES ÉLÈVES

VACANCES DU

Samedi
13 avril
2024



Dimanche
28 avril
2024

INSCRIPTION
VACANCES PRINTEMPS
Inscription du 11 mars au 7 avril

VACANCES DU

Samedi
21 oct
2023



Dimanche
5 nov
2023

INSCRIPTION
VACANCES D'AUTOMNE
Inscription du 18 sept. au 15 oct.



INSCRIPTION SCOLAIRE
ENFANTS NÉS EN 2021
ET NOUVEAUX ARRIVANTS
Inscription du mois de mars 2024

VACANCES DU

Samedi
23 déc
2023



Dimanche
7 janv
2024

INSCRIPTION
VACANCES DE FIN D'ANNÉE
Inscription du 20 nov. au 17 dec.

VACANCES DU

Samedi
6 juil
2024



Dimanche
1^{er} sept.
2024

INSCRIPTIONS
VACANCES ÉTÉ
Inscription du 3 au 30 juin

VACANCES DU

Samedi
17 fév
2024



Dimanche
3 mars
2024

INSCRIPTION
VACANCES D'HIVER
Inscription du 15 janv. au 11 fev.



Mai
2024

INSCRIPTION ALFA3A,
SERVICE SCOLAIRE
ET TRANSPORT
Mai 2024



LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Groupe scolaire Arbère

Directeur, David DAUVERCHAIN

📍 805, rue d'Arbère

✉ ce.0011218u@ac-lyon.fr

☎ 04 50 20 29 57

Groupe scolaire Guy-de-Maupassant

Directrice, Victoire HOGRAINDLEUR

📍 240, rue Guy-de-Maupassant

✉ ce.0011406y@ac-lyon.fr

☎ 04 50 28 73 84

École élémentaire du Centre

Directrice, Mélanie DEVOS

📍 133, rue du Mont Blanc

✉ ce.0011107y@ac-lyon.fr

☎ 04 50 20 02 65

École maternelle du Centre

Directrice, Géraldine DAVID

📍 55, rue du Mont Blanc

✉ ce.0010134r@ac-lyon.fr

☎ 04 50 99 17 40

▶ LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE

1 ouverture de classe
à l'école élémentaire
du Centre



0 fermeture de classe

1 216 enfants inscrits
dans **4** écoles publiques
de la ville



479 enfants
en maternelles
📞 **18** classes

737 enfants
en élémentaires
📞 **27** classes

▶ RÉPARTITION DES EFFECTIFS DANS LES ÉCOLES

ÉCOLE MATERNELLE DU CENTRE

193 élèves – **7** classes

Petite section : 55 élèves

Moyenne section : 71 élèves

Grande section : 67 élèves

ÉCOLE MATERNELLE GUY-DE-MAUPASSANT

157 élèves – **6** classes

Petite section : 47 élèves

Moyenne section : 54 élèves

Grande section : 56 élèves

ÉCOLE MATERNELLE D'ARBÈRE

129 élèves – **5** classes

Petite section : 38 élèves

Moyenne section : 51 élèves

Grande section : 40 élèves

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU CENTRE

301 élèves – **11** classes

CP : 59 élèves

CE1 : 69 élèves

CE2 : 59 élèves

CM1 : 55 élèves

CM2 : 59 élèves

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GUY-DE-MAUPASSANT

223 élèves – **8** classes

CP : 47 élèves

CE1 : 50 élèves

CE2 : 48 élèves

CM1 : 46 élèves

CM2 : 32 élèves

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'ARBÈRE

213 élèves – **8** classes

CP : 26 élèves

CE1 : 49 élèves

CE2 : 53 élèves

CM1 : 41 élèves

CM2 : 44 élèves



LE PERSONNEL DANS LES ÉCOLES



▶ LA DIRECTION D'ÉCOLE

- Représente l'école auprès de la commune et des autres instances,
- Prend toutes dispositions utiles pour que l'école assure sa fonction de service public : accueil et surveillance des élèves, dialogue avec leurs familles, respect de la réglementation,
- Le directeur d'école, en charge d'une classe ou non, est le gestionnaire et le coordinateur de l'école mais n'a pas de pouvoir hiérarchique sur les enseignants. Il est votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions relatives au fonctionnement de l'école ou au parcours scolaire de votre enfant.

▶ L'AESH (Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap)

- L'AESH accompagne un/des élève(s) en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage et les activités de la vie sociale. Il n'est généralement pas présent sur l'intégralité du temps de scolarisation de l'élève qu'il accompagne.

▶ L'ÉQUIPE DE LA CUISINE CENTRALE

- Équipe de la cuisine centrale :
L'équipe d'agents de cuisine prépare les 1 000 repas quotidiens à la cuisine centrale.
Pendant le temps méridien, sur les différents satellites, cette équipe sert les repas aux enfants et côtoie les ATSEM et les animateurs.

▶ LES ANIMATEURS

- Présents sur les temps péri et extra scolaires, les animateurs encadrent les enfants pendant la pause méridienne. Ils sont chargés d'assurer leur sécurité, de les accompagner pendant le temps du repas et de proposer des animations récréatives. Sur le temps méridien, ils travaillent en lien avec les ATSEM et l'équipe de cuisine.

▶ LE CORPS ENSEIGNANT

- Transmet le savoir,
- Participe au développement de l'enfant et à l'acquisition des processus d'apprentissage ;
- Tous les enseignants de l'école primaire reçoivent la même formation. Ils peuvent assurer les enseignements dans tous les niveaux, de la petite section au CM2.

▶ LES ATSEM

Cet agent municipal :

- Participe à la communauté éducative. Il est une véritable référence pour les enfants de maternelle tant sur le plan affectif que social,
- Assiste le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants selon la charte établie par la ville,
- Prépare et met en état de propreté les locaux et le matériel destinés aux enfants,
- Encadre les différents temps périscolaires (pause méridienne).

▶ LE RASED

- Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté peut intervenir dans l'école, sur une demande des enseignants et avec l'accord des familles, lorsque des difficultés d'apprentissages passagères sont rencontrées par un ou plusieurs élèves. Il se compose d'une psychologue et d'une enseignante spécialisée.



LES ACTIONS DE LA VILLE DANS LES ÉCOLES



► LE RECYCLEUR EN SERVICE DANS LA CUISINE CENTRALE

Depuis quelques mois, la cuisine centrale des écoles de Divonne-les-Bains utilise un recycleur électromécanique avec l'objectif de recycler les biodéchets et les restes « d'assiette » des enfants. Ce processus est un enjeu primordial pour la ville et permet de lutter contre le gaspillage alimentaire. Le compost ainsi créé est valorisé par le service Parcs & Jardins. Une évolution est envisagée pour élargir ce dispositif au collège ainsi que dans d'autres établissements (EHPAD, écoles privées...).

► LE PÉDIBUS ÉVOLUE À DIVONNE-LES-BAINS

La ville a mis en place le pédibus pour permettre aux élèves de se rendre à l'école à pied tout en étant accompagné par des parents/adultes bénévoles. C'est un projet déjà mis en place pour les écoles de Guy-de-Maupassant et du Centre. En ce qui concerne l'école d'Arbère, le pédibus sera lancé, mais nous avons besoin de bénévoles pour encadrer vos enfants.

Si vous êtes intéressés pour devenir accompagnant, envoyez un mail à transition@divonne.fr
Plus d'infos : www.divonnelesbains.fr



► REPAS À 1 EURO

Dans le souci de prendre soin de chaque Divonnais et de pouvoir proposer à tous des repas de qualité, la commune a mis en place les repas à 1€ pour la restauration scolaire. Cette aide est accessible aux enfants des familles divonnaises relevant des tranches de quotient familial 1 et 2, et concerne les enfants de la maternelle au CM2. Au vu de la nouvelle grille tarifaire (voir p.10), le dispositif touche encore plus de famille.

Pour plus d'informations et pour obtenir le dossier à compléter, contacter le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au 04 50 20 47 60 ou à social@divonne.fr



► LE SPORT DANS LES ÉCOLES

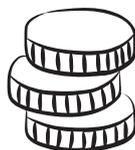
Labélisée Terre de Jeux 2024, la ville de Divonne-les-Bains travaille en étroite collaboration avec les directeurs d'écoles, collège et associations pour mettre à l'honneur le sport au sein des écoles. Pour la semaine olympique et paralympique, la fête du sport ou encore lors du temps méridien, un animateur sportif a accompagné les enfants sur les différentes actions mises en place.

► MISE EN PLACE DE PROJETS PÉDAGOGIQUES DANS LES ÉCOLES PENDANT LE TEMPS MÉRIDIDIEN

La pause méridienne est un moment de détente et de convivialité. Elle se déroule de 11h30 à 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire. C'est un temps propice à l'épanouissement des enfants ainsi qu'à l'apprentissage de la vie en collectivité autour des principes de citoyenneté, de mixité et de laïcité. Pendant ce temps de pause, la collectivité a décidé de mettre en place des projets pédagogiques dans les écoles avec la participation des associations divonnaises. Une façon de faire découvrir de nouvelles activités aux jeunes et pour les associations de promouvoir leur discipline. En 2023, les élèves de maternelle et d'élémentaire ont pu notamment découvrir le football avec l'US Divonne, le rugby avec l'US Pays de Gex, la boxe avec Divonne Muay Thai 01, le tennis avec le Tennis Club de Divonne, la danse avec Orensèn ou encore le triathlon avec la Victé@m.

► DEUX GRANDS PROJETS POUR L'ANNÉE 2023/2024

Pour l'année scolaire 2023/2024, deux grands projets vont être menés pendant le temps méridien. **La capsule temporelle** : l'idée de la capsule temporelle est large et se décline sous différents formats. C'est un excellent outil d'introspection qui peut aider à prendre conscience des changements qui s'opèrent en nous et autour de nous à travers les années. Par exemple, les élèves de 2023 raconteront leur quotidien dans un journal de bord et partageront leur actualité avec un élève de 2033. **La Grande Lessive** : La Grande Lessive est une œuvre d'art participative qui utilise le format de papier le plus courant, le A4. Elle prend la forme d'une installation éphémère. Les œuvres sont suspendues à l'aide de pinces à linge à des fils tendus en extérieur. La prochaine édition se tiendra le 19 octobre avec pour thème : « Avec ou sans eau ».



LE BUDGET

► Budget prévisionnel enfance/jeunesse 2023

Dépenses liées aux charges de personnel :

37 animateurs ; 18 ATSEM (dont une sur plusieurs sites) ; 13 agents de cuisine ; 1 responsable scolaire
Environ 1 600 000€*

Délégation de service public
péri/extrascolaire (Alfa 3A)
Environ 607 000€

Alimentation (cible à 70% de
produits écoresponsables)
285 000€

Subventions aux coopératives
scolaires et aux associations
divonnaises
187 000€

Matériel de cuisine
(entretien)
50 000€

Activités ski et piscine
(scolaire)
30 000€

Activités et projets
sportifs
(Terre de jeux 2024)
25 000€

Transports pour les
activités en ville
85 000€

Fournitures scolaires
(46€/élève)
57 000€

Matériel pédagogique
(revues, activités temps
méridien...)
12 000€

Autres dépenses (Plan particulier
de mise en sûreté, diététicienne,
pharmacie, repas à 1€, projets
culturels, USEP...)
114 000€

*Dépenses prévisionnelles de fonctionnement votées au budget primitif pour l'année 2023.

Ces enveloppes ne comprennent pas les données liées aux fluides, aux dépenses techniques et aux investissements.

Au total, nous pouvons compter près de 1 450 000€ de dépenses de fonctionnement liées directement aux enfants et aux jeunes Divonnais, soit plus de 3 millions d'euros avec les charges de personnel en 2023.



LA RESTAURATION SCOLAIRE

La cuisine centrale, située à l'école Guy-de-Maupassant, est ouverte depuis 2013. Elle dessert les quatre écoles publiques de la ville.

Depuis 2017, la ville a fait le choix de s'orienter vers une cuisine de qualité saine et responsable.

Stéphane Gropelly est le chef d'une équipe de treize agents dont un sous-chef pâtissier. Les menus sont élaborés sur la base d'un plan alimentaire et composés de produits écoresponsables (labellisés, biologiques, locaux, etc...). Les menus sont consultables devant les écoles, ainsi qu'en ligne sur l'espace famille sur le site internet de la ville.

Ils sont affichés à titre indicatif, ils peuvent être modifiés pour plusieurs raisons (approvisionnement, restes cuisinés pour limiter le gaspillage, opportunités d'achats de dernière minute, retard de livraison...).

Pour pallier à une année soumise à une très forte inflation et à une augmentation des prix des marchandises en moyenne de 15 à 20%, la mairie a décidé d'allouer un budget supplémentaire. Pour l'année scolaire 2022-2023, nous comptons 70% d'achats de produits écoresponsables, dont 44% d'ultra local (Ain/Haute-Savoie) et 30% de Bio pour 147 000 repas (+3%) servis. La part de produits écoresponsables tendra vers 75% pour la prochaine année scolaire.



Les objectifs sont d'une part la découverte de nouvelles saveurs et d'autre part la lutte contre le gaspillage alimentaire avec notamment :

- Compostage des déchets alimentaires organiques de la cuisine : valorisation par les services de la mairie pour du terreau floral,
- Priorité aux plats faits maison : diminution des emballages liés aux produits industriels,
- 100% des serviettes utilisées sont en papier « éco label » contenant 70% de fibres recyclées,
- Suppression des barquettes en plastique pour le service, pots de yaourt compostables,
- Adaptation des portions selon la faim des enfants,
- Choix d'aliments de qualité,
- Pesée des déchets en fin de repas (depuis novembre 2020) : défi par école avec un tableau recensant les kilos de déchets.



En novembre 2022, le restaurant scolaire a remporté le prix national AGRILocal pour sa collaboration avec 52 producteurs locaux.



LE TEMPS MÉRIDIEEN, TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL

Le restaurant scolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Divonne-les-Bains dans la mesure des places disponibles. L'accès au service est ouvert à tous, sans condition, seul le nombre de jours d'inscription par semaine peut être limité selon la priorité suivante :



Le temps méridien se déroule de 11h30 à 13h30 dans les quatre écoles publiques de la ville. La restauration scolaire est une prestation payante et non-obligatoire. Tous les ans, les familles doivent s'inscrire via leur espace famille sur le site internet de la ville : www.divonnelesbains.fr, rubrique espace famille.

L'enfant en maternelle est accompagné de son Atsem : service à table et temps d'animation.

L'enfant en élémentaire est accompagné d'animateurs : service et temps d'animation.

Ce temps de pause est un temps récréatif et de découverte au goût, à la vie en collectivité ainsi qu'à l'apprentissage de l'autonomie.

Un référent (Atsem ou animateur) est chargé d'assurer le suivi et le respect des objectifs du temps méridien ainsi que la bonne application de la charte du temps méridien.

Une facture est adressée aux familles tous les mois.

► Restauration scolaire

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE
Tranche A : <499	3,10€
Tranche B : 500-999	4,20€
Tranche C : 1 000-1 499	5,00€
Tranche D : 1 500-1 999	6,10€
Tranche E : 2 000-2 999	6,90€
Tranche F : 3 000-4 999	7,60€
Tranche G : > 5 000	8,10€
Extérieur	9,50€

Tarif spécial PAI

Dans le cadre d'une allergie, sous présentation d'un certificat médical et d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), un panier repas sera à fournir quotidiennement par les responsables légaux. Une réduction forfaitaire de 2 € est alors appliquée par journée.

Aides du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) peut vous accompagner dans vos démarches et vous aider à financer une partie du séjour sur les différents services municipaux de vos enfants, sous conditions. Pour plus de renseignements, merci de contacter le service social au 04 50 20 47 60.



LES ACCUEILS DE LOISIRS



Les accueils de loisirs de Divonne-les-Bains sont des structures gérées par une association de loi 1901 : Alfa3a (Association Logement Formation Animation, Accueillir, Associer, Accompagner).

Ces structures sont habilitées par la SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) Auvergne-Rhône-Alpes pour accueillir les enfants à partir de la première année de maternelle, et ce, jusqu'au CM2.

Les accueils de loisirs sont en capacité d'accueillir des enfants porteurs de handicap sous réserve de conditions à voir directement avec la direction.

La commune de Divonne-les-Bains a confié l'organisation et la gestion de ses Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) extra et périscolaires à Alfa3a dans le cadre d'une délégation de service public.

Les accueils de loisirs de Divonne-les-Bains, au-delà d'une réponse adaptée aux besoins des parents (garde, sécurité morale et affective), tiennent à apporter aux enfants qui lui sont confiés des valeurs éducatives. Ils se donnent pour mission de leur faire

vivre des moments de loisirs, de partages, d'échanges et de découvertes qui leur permettront de grandir et de s'épanouir.

Le projet pédagogique peut être consulté par les parents auprès de la direction de la structure. Le projet éducatif Alfa3a est consultable sur le site internet : www.alfa3a.org

L'accueil de loisirs est une prestation payante et non-obligatoire. Tous les ans, les familles doivent renouveler le dossier auprès d'Alfa3a.

La délégation de service public (DSP) se termine le 31 décembre 2023. Un nouveau délégataire sera désigné en conseil municipal du mois de novembre et sera installé à compter du 1^{er} janvier 2024.

+ d'infos

📍 **Pôle administratif - 22, allée Beaulieu**

01220 Divonne-Les-Bains

✉ divonne.animation@alfa3a.org

☎ **04 58 41 00 02**

Nouveaux horaires du pôle administratif

Lundi	9 h - 12 h	14 h - 17 h
Mardi	7 h 30 - 12 h 30	15 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h	15 h - 19 h
Jeudi	7 h 30 - 12 h 30	15 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h	14 h - 17 h



LE TEMPS PÉRISCOLAIRE, LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES

Périscolaire (avant/après l'école)

	JOURS	HORAIRES ACCUEIL	HORAIRES ARRIVÉE-DÉPART
Accueil du matin	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7 h 30 à 8 h 30	7 h 30 à 8 h 15
Accueil du soir	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	16 h 30 à 19 h 15	17h à 19 h 15

Mercredi

Matin sans repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 12 h
Matin + repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 13 h 30
Repas + après-midi	Accueil à 12 h • Départ entre 17 h et 19 h 15
Après-midi sans repas	Accueil à 13 h 30 • Départ entre 17 h et 19 h 15
Journée avec repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ entre 17 h et 19 h 15
Journée sans repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 12 h Accueil à 13 h 30 • Départ entre 17 h et 19 h 15

Extrascolaires (vacances)

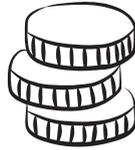
Matin sans repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 12 h
Matin + repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 13 h 30
Repas + après-midi	Accueil à 12 h • Départ entre 17 h et 18 h 30
Après-midi sans repas	Accueil à 13 h 30 • Départ entre 17 h et 18 h 30
Journée avec repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ entre 17 h et 18 h 30
Journée sans repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 12 h Accueil à 13 h 30 • Départ entre 17 h et 18 h 30



Accueil de loisirs
Divonne-les-Bains



Accueil de loisirs
d'Arbère
Divonne-les-Bains



TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL DE L'ACUEIL DE LOISIRS

Qu'est-ce qu'un Quotient familial ?

Le quotient familial divonnais est le résultat de l'étude des ressources de l'année N-1, valable pour la durée de l'année scolaire.

À quoi sert-il ?

Il permet de déterminer le barème tarifaire applicable aux prestations éducatives.

Comment est-il calculé ?

Il est calculé en prenant en compte toutes les ressources annuelles imposables ainsi que les prestations mensuelles versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Et si je ne fais pas calculer mon QF ?

Toutes les activités payantes auxquelles participe l'enfant seront facturées au tarif le plus haut. Ainsi, une famille dont les ressources permettraient de bénéficier d'une tranche inférieure, serait néanmoins facturée au taux le plus fort, se créant une dette injustifiée et sans possibilité de rétroactivité.

Comment faire si je suis dans une situation financière délicate ?

Les familles doivent prendre contact avec les services sociaux afin de faire évaluer leur situation et étudier les solutions adaptées à leurs difficultés. Les familles peuvent se rapprocher

du centre communal d'action sociale (CCAS) par téléphone au 04 50 20 47 60 ou par mail à ccas@divonne.fr

Quelle incidence si je ne paye pas mes factures et quelles peuvent être les conséquences pour les enfants ?

Les enfants ne pourront plus participer aux activités péri ou extrascolaires (études, accueils...).



QUOTIENT FAMILIAL	MATINS, SOIRS FACTURATION AU FORFAIT		MERCREDIS ET VACANCES FACTURATION TEMPS DE BASE À L'HEURE		
	Périscolaire 3 - 12 ans		Accueil de loisirs 3 - 12 ans		
	Matin	Soir	Divonnais	Extérieur 1	Extérieur 2
TRANCHE 1 : < 354	1,44 €	1,99 €	0,60 €	0,66 €	1,57 €
TRANCHE 2 : 355 - 499	2,30 €	3,19 €	0,96 €	1,06 €	1,93 €
TRANCHE 3 : 500 - 832	3,16 €	4,39 €	1,32 €	1,45 €	2,29 €
TRANCHE 4 : 833 - 1164	4,03 €	5,18 €	1,68 €	1,85 €	2,65 €
TRANCHE 5 : 1165 - 1499	4,60 €	5,98 €	1,92 €	2,11 €	2,89 €
TRANCHE 6 : 1500 - 2500	5,18 €	6,78 €	2,16 €	2,64 €	3,13 €
TRANCHE 7 : > 2500	5,75 €	7,98 €	2,40 €	2,88 €	3,37 €
TRANCHE 8 : sans QF	6,40 €	8,60 €	2,90 €	3,37 €	3,70 €
SUPPLÉMENT REPAS	Petit déjeuner et goûter compris		3,25 €		

QUOTIENT FAMILIAL	MERCREDIS ET VACANCES FACTURATION AU QUART D'HEURE DE 7 H 30 à 9 H ET DE 17 H à 19 H 15 (18 H 30 VACANCES)		
	Accueil de loisirs 3 - 12 ans		
	Divonnais	Extérieur 1	Extérieur 2
TRANCHE 1 : < 354	0,15 €	0,17 €	0,39 €
TRANCHE 2 : 355 - 499	0,24 €	0,27 €	0,48 €
TRANCHE 3 : 500 - 832	0,33 €	0,36 €	0,57 €
TRANCHE 4 : 833 - 1164	0,42 €	0,46 €	0,66 €
TRANCHE 5 : 1165 - 1499	0,48 €	0,53 €	0,72 €
TRANCHE 6 : 1500 - 2500	0,54 €	0,66 €	0,78 €
TRANCHE 7 : > 2500	0,60 €	0,72 €	0,84 €
TRANCHE 8 : sans QF 1	0,73 €	0,84 €	0,93 €
SUPPLÉMENT REPAS	3,25 €		



LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) s'applique aux enfants ayant un besoin spécifique transitoire ou permanent : maladie signalée, pathologie, allergie alimentaire...

Ce projet d'accueil personnalisé définit :

- la prise en compte des recommandations médicales,
- la description du protocole et les gestes d'urgence à appliquer le cas échéant,
- aucune prescription de médicament ne peut être assurée sans réalisation d'un PAI.

Le directeur d'école élabore ce projet à la demande des parents, avec le médecin scolaire ou de la PMI (protection maternelle et infantile) et l'infirmière scolaire, en lien avec le médecin qui suit l'enfant. Chaque personne s'engageant à participer à son application est invitée à signer le PAI. La demande de PAI est réalisée par la famille, ou proposée par le directeur d'école, toujours en accord et avec la participation active de la famille.

Un tarif spécifique est appliqué en cas de panier repas. Pour des raisons évidentes de sécurité, un enfant ne peut être admis au restaurant scolaire/accueil de loisirs sans PAI complet (PAI signé, ordonnance du médecin, médicaments en plusieurs exemplaires).

↳ L'intolérance alimentaire

L'intolérance, sans danger pour l'enfant, devra être gérée par le mineur de manière autonome et n'appellera pas la mise en place d'un PAI.

↳ L'allergie alimentaire

Un enfant souffrant d'allergie alimentaire peut être accueilli au restaurant scolaire, si un PAI est établi en bonne et due forme. **Chaque matin, le repas est fourni par les parents dans une boîte étiquetée au nom de l'enfant et placée dans un sac isotherme avec un pain de glace, assiette, couverts et verre.** Chaque restaurant scolaire dispose d'un réfrigérateur et d'un four micro-ondes dont l'usage est strictement réservé aux repas fournis.



↳ Attention :

- Renouvellement à faire à chaque rentrée scolaire.
- Modification selon l'évolution de la santé de l'enfant, à communiquer au plus vite.
- Transmission impérative à tous les partenaires partageant le temps de l'enfant : école, restauration scolaire et accueil de loisirs.

Tout abandon du PAI en cours d'année, nécessite :

- Un courrier d'information à l'attention de la Mairie,
- La modification d'inscription de l'enfant à la restauration scolaire, auprès de la ville (en cas de panier repas).





VIE DE L'ENFANT ET EMPLOI DU TEMPS

La ville de Divonne-les-Bains a validé la semaine scolaire de 4 jours.

Lundi

Périscolaire : 7h30-8h30
École : 8h30-11h30
Cantine : 11h30-13h30
École : 13h30-16h30
Périscolaire : 16h30-19h15

Mardi

Périscolaire : 7h30-8h30
École : 8h30-11h30
Cantine : 11h30-13h30
École : 13h30-16h30
Périscolaire : 16h30-19h15

Merc.

Accueils de loisirs :
7h30-19h15

Jeudi

Périscolaire : 7h30-8h30
École : 8h30-11h30
Cantine : 11h30-13h30
École : 13h30-16h30
Périscolaire : 16h30-19h15

Vend.

Périscolaire : 7h30-8h30
École : 8h30-11h30
Cantine : 11h30-13h30
École : 13h30-16h30
Périscolaire : 16h30-19h15





CONTACTS UTILES

Pour toute demande concernant le service de restauration et de transport scolaire, je contacte :

LE SERVICE VIE SCOLAIRE DE LA MAIRIE

Le service scolaire est ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **8 h 30 à 12 h** et de **14 h à 17 h 30** et les mercredis de **8 h 30 à 12 h**.

📍 73, avenue des Thermes - 01220 Divonne-les-Bains

☎ 04 50 20 47 11

✉ scolaire@divonne.fr

Pour toute demande concernant l'accueil du matin, du soir, des mercredis ou des vacances scolaires, je contacte :

L'ACCUEIL DE LOISIRS

📍 Pôle administratif : 22, allée Beaulieu- 01220 Divonne-les-Bains

☎ 04 58 41 00 02

✉ divonne.animation@alfa3a.org

Numéros des sites

Arbère : 07 57 44 87 97

Guy-de-Maupassant : 07 57 44 86 88

Arc-en-ciel : 07 57 44 87 96

Infos pratiques

Espace famille : www.espace-citoyens.net/divonnelesbains

Pour toute demande concernant l'école, je contacte :

LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Groupe scolaire Guy-de-Maupassant : 04 50 28 73 84

Ecole élémentaire du Centre : 04 50 20 02 65

Ecole maternelle du Centre : 04 50 99 17 40

Groupe scolaire d'Arbère : 04 50 20 29 57